



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021

PV_05-2021

Nombre de conseillers en exercice : 10
De présents : 10
De pouvoirs : 0
De votants : 10
Convocation du : 24/06/2021
Affiché le : 06/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Les Pictons, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Gaëlle FLEURY, Maire.

Présent(s) : FLEURY Gaëlle, SANTINI Sylvie, PROM Régis, COSSAIS Jessica, GUIOLLOT Marie, JARNY Tony, LAGROY DE CROUTTE Stéphanie MARQUIS Jacques, ALLONNEAU Laurent et GENDRON Frédéric.

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent(s) : Néant

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Laurent ALLONNEAU a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la secrétaire de mairie, Mme Valérie BOISSELET, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

Mme le maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

06 – Décisions budgétaires / décision modificative n°2-2021 / budget commune 2021 – réajustement opération 81 – aménagement centre bourg en investissement

07 – Vote des subventions 2021

08 à 15 – Demande autorisation de signer les avenants au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour les lots n°1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

ORDRE DU JOUR

42-2021/01 – Commande publique – marché de travaux / voirie 2021 – entreprise retenue

43-2021/02 – Commande publique – marché de travaux / aménagement sécurité 2021 – entreprise retenue

44-2021/03 – Autorisation de signature du bail commercial / parcelle ZD 247 au camping O ' Beau Laurier

45-2021/04 – Taxe de pâturage 2020

46-2021/05 – Tarifs municipaux / Taxe de séjour 2022

47-2021/06 – Décisions budgétaires / décision modificative n°1-2021 / budget commune 2021 – réajustement opération d'ordre en fonctionnement

48-2021/07 – Vote des subventions 2021

49-2021/08 – Demande autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°1

50-2021/09 – Demande autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°3

51-2021/10 – Demande autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°4
52-2021/11 – Demande autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°6
53-2021/12 – Demande autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°7
54-2021/13 – Demande autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n° 8
55-2021/14 – Demande autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°9
56-2021/15 – Demande autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie et du locatif communal pour le lot n°10

- Décision du Maire, prises en vertu de la délégation de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Informations diverses

42/2021- COMMANDE PUBLIQUE – MARCHE DE TRAVAUX / VOIRIE 2021 – ENTREPRISE RETENUE

Annexe à cette délibération : Rapport d’analyse des offres.

Madame le Maire informe que la commission MAPA s’est réunie le 31 mai 2021 afin de discuter des différentes propositions présentées par les entreprises, à savoir : Colas, Eiffage et Charrier TP SUD.

Critères de choix :

- Valeur technique (40%)
- Délai de réalisation (10%)
- Offre de prix (50%)

Vu la proposition des différentes entreprises qualifiées pour faire les travaux, il a été retenu l’entreprise suivante :

- Entreprise EIFFAGE domiciliée Route de La Roche – 85210 Saint Hermine, au prix de 52 410.85€ HT.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier cette mission à l’entreprise EIFFAGE, domiciliée Route de La Roche – 85210 Saint Hermine, au prix de **52 410.85€ HT** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché à venir ;
- **DECIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

43/2021- COMMANDE PUBLIQUE – MARCHE DE TRAVAUX / AMENAGEMENT SECURITE 2021 – ENTREPRISE RETENUE

Annexe à cette délibération : Rapport d’analyse des offres.

Madame le Maire informe que la commission MAPA s’est réunie le 31 mai 2021 afin de discuter des différentes propositions présentées par les entreprises, à savoir : Colas, Eiffage et Charrier TP SUD.

Critères de choix :

- Valeur technique (40%)
- Délai de réalisation (10%)
- Offre de prix (50%)

Vu la proposition des différentes entreprises qualifiées pour faire les travaux, il a été retenu l’entreprise suivante :

- Entreprise EIFFAGE domiciliée Route de La Roche – 85210 Saint Hermine, au prix de 28 834.00€ HT.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des votants le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier cette mission à l’entreprise EIFFAGE, domiciliée Route de La Roche – 85210 Saint Hermine, au prix de **28 834.00€ HT** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché à venir ;
- **DECIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

44/2021- AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL / PARCELLES ZD 247, 257, 260 et 262 AU CAMPING O ' BEAU LAURIER

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation au Maire de signer le bail commercial de location des parcelles situés rue du Beau Laurier (section ZD n°247, 257, 260 et 262) suite à un changement de propriétaire au camping O ' Beau Laurier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du Commerce,

Vu le projet de bail commercial présenté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le bail commercial concernant une parcelle de terrain située au camping O ' Beau Laurier, rue du Beau Laurier, cadastrée section ZD numéro 247 pour une contenance de 1ha03a62ca, sur laquelle sont édifiés deux bâtiments (pavillon d'accueil et bloc sanitaire), ainsi que des chemins cadastrés ZD 257, 260 et 262.
- **PRÉCISE** que le montant du loyer annuel est fixé à 2 275.77€ HT (2 730.92€ TTC) pour une durée de neuf années entières et consécutives révisable chaque année.

45/2021 – TAXE DE PATURAGE 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place d'un pâturage collectif sur les parcelles ZM n°72 et B n° 1807 en 2009, elle propose de revoir la taxe de pâturage pour les éleveurs ayant mis des animaux sur lesdites parcelles au cours de l'année 2020.

Madame le Maire suggère que le calcul des taxes de pacages pour l'année 2020 s'établisse comme suit :

- **Mr CHEVREAU** (Equins) : 207 €/ha soit :
207 € x 5ha41a = **1 119.87 €**
- **Mr BRODU** (Bovins) : 207 €/ha soit :
207 € x 28ha17a = **5 831.19 €**
- **Mr MEUNIER** (Bovins) : 207 €/ha soit :
207 € x 33ha82a = **7 000.74 €**
- **Mr MARIONNEAU** (Bovins) : 207 €/ha soit :
207 € x 29ha61a = **6 129.27 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition exposée ci-dessus par Madame le Maire ;
- **autorise** Madame le Maire à émettre un titre à chacun des éleveurs concerné par les dites parcelles aux conditions de prix énoncées ci-dessus sur le budget 2021.

46/2021 – TARIFS MUNICIPAUX / TAXE DE SEJOUR 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe de séjour.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux de la taxe de séjour pour le 1^{er} janvier 2022.

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT ;

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du **1^{er} janvier au 31 décembre inclus**.
- **FIXE** au 20 janvier la date de versement de la taxe de séjour au receveur.
- **FIXE** les tarifs pour l'année 2022 à :

Par personne majeure et par nuitée :

<u>CATEGORIES D'HEBERGEMENT</u>	<u>BAREME</u>	<u>TAUX APPLIQUE</u>
Palace	Entre 0.70 € et 4.20 €	2.10 €

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0.70 € et 3.00 €	0.80 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0.70 € et 2.30 €	0.80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0.50 € et 1.50 €	0.60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0.30 € et 0.90 €	0.50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	Entre 0.20 € et 0.80 €	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0.20 € et 0.60 €	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Entre 1% et 5 %	2.5%

La taxe départementale additionnelle de 10 % en sus.

- **ADOPTE** le taux de 2.5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ; le montant afférent est plafonné à 2.10 € (tarif le plus élevé adopté par la collectivité).
- **RAPPELLE** que sont exemptés de la taxe de séjour :
 - tous les mineurs ;
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonniers employés dans la commune ;
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
 - les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5.00 € la nuitée (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques).

47/2021 – DECISIONS BUDGETAIRES / DECISION MODIFICATIVE N°2 -2021 / BUDGET COMMUNAL 2021 – REAJUSTEMENT OPERATION 81-AMENAGEMENT CENTRE BOURG EN INVESTISSEMENT

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative du budget afin de pouvoir régler les factures de la CAJEV concernant l'aménagement du centre bourg autour de l'église.

CREDITS A OUVRIR

SENS	SECTION	CHAP	ART.	OP.	OBJET	MONTANT
D	I	21	2152	81	Installations voirie	10.05
Total						10.05

CREDITS A REDUIRE

SENS	SECTION	CHAP	ART.	OP.	OBJET	MONTANT
D	I	020	020	OPFI	DEPENSES IMPREVUES	10.05
Total						10.05

48/2020 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes aux diverses associations :

Tous en Scène / St Denis du Payré	165 €
Comité des Fêtes Saint Denisolais	165 €
Amicale Bouliste/St Denis du Payré	165 €
Société de Chasse	165 €
Centre de soins infirmiers / St Michel en L'Herm	150 €
CAUE Vendée / La Roche sur yon	40 €
ADILE / La Roche sur Yon	50 €
ADMIR / St Michel en L'Herm	200 €
UDAF 85 / La Roche sur Yon	80 €
ADSP / Luçon	40 €
Chambre des métiers Artisanat /La Roche sur Yon	92 €
Banque Alimentaire de la Vendée	40 €
ADPC 85	40 €

49/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°1

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre.

Pour le marché du lot 1 : Démolition – Gros Œuvre, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	16 722.17€	5 573.86€	33 443.18€
Logement	11 147.15€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	16 722.17€	3 344.43€	1 114.72€	32 328.47€
Logement	11 147.15€			

Soit une différence de -1 114.71€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 1 114.71€ pour le lot n°1,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SAUTREAU titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

50/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°3

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n° 3 – Menuiseries extérieures PVC et intérieures bois.

Pour le marché du lot 3 : Menuiseries extérieures PVC et intérieures bois, il est envisagé la

modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	14 710.40€	7 169.04€	43 014.24€
Logement	21 134.80€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	14 710.40€	2 942.08€	2 113.48€	40 900.76€
Logement	21 134.80€			

Soit une différence de -2 113.48€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 2 113.48€ pour le lot n°3,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SARL Michel MATHE titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

51/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°4

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n° 4 – Cloisons plafonds plâtre sec.

Pour le marché du lot 4 : Cloisons plafonds plâtre sec, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	18 535.40€	5 539.00€	33 234.00€
Logement	9 159.60€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	18 535.40€	3 707.08€	915.96€	32 318.04€
Logement	9 159.60€			

Soit une différence de -915.96€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 915.96€ pour le lot n°4,

AUTORISER Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SASU EXPERT MG titulaire du marché,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

52/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°6

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n°6 – Revêtements sols et muraux.

Pour le marché du lot 6 : Revêtements sols et muraux, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	5 889.85€	2 060.01€	12 360.07€
Logement	4 410.21€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	5 889.85€	1 177.97€	441.02€	11 919.05€
Logement	4 410.21€			

Soit une différence de -441.02€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 441.02€ pour le lot n°6,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SARL BARBEAU titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

53/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°7

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n°7 – Electricité.

Pour le marché du lot 7 : Electricité, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	16 727.00€	4 486.60€	26 919.60€
Logement	5 706.00€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	16 727.00€	3 345.40€	570.60€	26 349.00€
Logement	5 706.00€			

Soit une différence de -570.60€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 570.60€ pour le lot n°7,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise COMELEC Services titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

54/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°8

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n°8 – Chauffage – VMC - Plomberie.

Pour le marché du lot 8 : Chauffage – VMC - Plomberie, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	21 184.74€	6 228.00€	37 368.00€
Logement	9 955.26€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	21 184.74€	4 236.95€	995.52€	36 372.48€
Logement	9 955.26€			

Soit une différence de -995.52€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 995.52€ pour le lot n°8,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise PLOMBEO titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

55/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°9

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n°9 – Revêtement de sol parquet.

Pour le marché du lot 9 : Revêtement de sol parquet, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	8 196.90€	1 824.10€	10 944.60€
Logement	923.60€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	8 196.90€	1 639.38€	92.36€	10 852.24€
Logement	923.60€			

Soit une différence de -92.36€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 92.36€ pour le lot n°9,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SARL V.L.P titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

56/2021 – DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DU LOCATIF COMMUNAL POUR LE LOT N°10

Mme le Maire informe que dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif attenant, il convient de modifier le taux de TVA pour les travaux sur le locatif communal pour le lot n°10 – Peinture.

Pour le marché du lot 10 : Peinture, il est envisagé la modification du taux de TVA :

- Taux de TVA lors de la signature du marché : 20%
- Taux de TVA à appliquer : 10%

Montant du marché avant modification du Taux de TVA

	Montant des travaux	TVA base	TOTAL
Mairie	10 185.67€	3 079.24€	18 475.45€
Logement	5 210.54€		

Montant du marché après modification du Taux de TVA du logement

	Montant des travaux	TVA		TOTAL
		20%	10%	
Mairie	10 185.67€	2 037.13€	521.05€	17 954.39€
Logement	5 210.54€			

Soit une différence de -521.06€

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant au marché de travaux et autoriser Madame le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la modification du Taux de TVA, pour une moins-value de 521.06€ pour le lot n°10,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise EURL BOCQUIER titulaire du marché,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette décision.

Décision du maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du CGCT)

Droit de préemption urbain

Néant

Marchés publics à procédure adaptée </ =4 000 €HT

Néant

Personnel communal

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

Tiers lieux : Une réunion d'information est prévue le mardi 06 juillet à 20h salle Les pictons avec les acteurs associatifs et à 21h avec les porteurs de projets. Ensuite, une réunion publique est prévue le 16 juillet à 20h30 salle Les Pictons afin de débattre avec les habitants sur une possibilité de création d'un Tiers Lieux.

14 juillet : Rendez-vous à 18h dans l'ancienne cours de l'école à l'arrière du resto. Par temps de pluie, le 14 juillet se déroulera à la salle Les Pictons. Un vin d'honneur et dégustation de petits pains sera offert par la municipalité suivi d'un concert par Werner RINGELBAND.

Parcours santé : Le matériel a été reçu et maintenant, il reste à faire des trous par les employés techniques afin de pouvoir installer le matériel. Des volontaires bénévoles assurent l'installation. Une commission de sécurité officielle validera la mise aux normes.

Cimetière : Mme le maire propose au conseil municipal un nettoyage du cimetière par les habitants de St Denis le 04 juillet 2021.

Mobilisation Hôpital : Une manifestation est prévue chaque vendredi à 18h devant les urgences de l'Hôpital de Luçon.

Le prochain conseil municipal est prévu le 31 août 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h31

Mme le maire,
Gaëlle FLEURY

Le Secrétaire de séance,
Laurent ALLONNEAU